

Titre 2 : les opérations courantes que l'entreprise doit enregistrer pendant l'année

CHAPITRE 3 : LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Nous sommes toujours dans une entreprise assujettie à la TVA.

I- le Principe de la TVA

• **Impôt général sur la consommation** : impôt indirect ! C'est le consommateur final qui la paye. **Pour l'entreprise, elle est donc un impôt neutre** (elle ne gagne ni ne perd de l'argent).

• Lorsqu'une entreprise, à titre habituel ou occasionnel, vend des biens ou des services, elle doit, sur le montant hors taxes des biens et des services, calculer et **collecter pour l'Etat la TVA**. Le client devant payer le montant TTC (toutes taxes comprises) de la facture.

• Cette même entreprise, lorsqu'elle achète des B&S va devoir payer de la TVA à ses fournisseurs. Cette dernière pourra être déduite : c'est de la **TVA déductible**.

- Les taux de TVA :
  - normal > 19,6%
  - réduit > 5,5%
  - super réduit > 2,5%

**Pour notre exercice, le taux sera toujours à 19,6%** (exception faite pour l'exemple qui va suivre).

Exemple : Un producteur de légumes vend à un détaillant. Ce dernier revend aux consommateurs.

• Le producteur n'achète rien : il produit ses légumes. Pas de TVA déductible. Mais il vend au détaillant > montant hors taxes sur la facture nécessaire ! Ici 15 000€ HT. Les légumes sont assujettis à 5,5%, soit 825€ de TVA.

> Le producteur établit une facture au détaillant pour un montant total :

|            |           |
|------------|-----------|
| - Vente HT | : 15 000€ |
| - TVA      | : 825 €   |
| <hr/>      |           |
| Total TTC  | : 15 825€ |

> Dans sa comptabilité, le producteur devra enregistrer une vente pour 15 000€ et enregistrer dans un compte spécial 825€ qu'il collecte pour l'Etat (compte = **Etat TVA collectée**).

> Etant donné qu'il n'a rien acheté, il va devoir reverser à l'Etat les 825€. Mais il les a facturés au client : impôt neutre !

**La TVA à décaisser : la TVA que l'entreprise devra reverser à l'Etat.**

• Le détaillant reçoit la facture. Il a acheté des légumes pour 15 000€. Les 825€ qu'il doit verser au fournisseur/producteur représente la **TVA déductible (celle qu'il doit enregistrer lors d'un achat de B&S)**. => Compte spécial : **Etat TVA déductible**

Ces légumes qu'il a achetés sont revendus plus chers. Il vend au consommateur final les légumes au prix qu'il établit + la TVA à 5,5% !

> Le détaillant enregistre la vente pour 20 000€ et la TVA dans le compte spécial cité ci dessus. (Cf Tableau poly).

Les entreprises pourront déduire la TVA sur les achats. Elles devront verser périodiquement la TVA à l'Etat.

### Les 3 comptes spéciaux

Ce sont des **comptes de Tiers (classe 4)**. Ils sont **reliés à l'Etat**. Les comptes TVA commencent par **445** (445 = Etat TVA) :

- + **Etat TVA collectée** (compte : 4457, lors des ventes)
- + **Etat TVA déductible** (compte : 4456, lors des achats).
- + **Etat TVA à décaisser** (compte 4455, lors du versement à l'Etat (différence entre les 2 premières)).

## II- Les factures

### A. Les factures de 'doit'

Elles peuvent présenter des réductions commerciales et financières !

#### 1. Les réductions commerciales

Rappel : la facture est toujours faite par celui qui vend. Ici > ELECTRO.

Une facture doit présenter le nom et l'adresse du client ainsi que les montants HT et TTC.

- **La remise** : réduction commerciale faite par le fournisseur qui vient diminuer le prix par rapport à une quantité vendue.

- **Le rabais** : réduction faite par rapport à la qualité du produit (un défaut, produit obsolète techniquement ou autre etc.)

>> possible sur les factures de doit.

- **La ristourne** : réduction périodique faite a posteriori (jamais sur une facture de doit donc) par rapport à un chiffre d'affaire déjà enregistré : ristourne de fin d'année etc.

>> possible sur les factures d'avoir.

Exemple : Electro fait une facture à son client X le 25 septembre.

: Sur la première ligne : on trouvera toujours le montant HT : 3800€

: Electro apporte une remise de 2% (forcément présente sur la facture, avec le taux : 76€

: Le prix réels des marchandises : 3 724€ **net commercial (= prix réel des marchandises)**. X achète des marchandises pour 3 724€

> La TVA sera calculée sur ce prix.

: le net TTC apparait sur la dernière ligne : X doit à Electro 4 453,90€.

- Enregistrement de la facture de doit dans les deux comptabilités :

=> Au journal Pour la comptabilité du fournisseur Electro

|      | ----- 25/09 -----     | D        | C      |
|------|-----------------------|----------|--------|
| 411  | Client X              | 4 453,90 |        |
| 707  | Vente de marchandises |          | 3 724  |
| 4457 | Etat TVA Collectée    |          | 729,90 |

=> Au journal pour la comptabilité du client :

|      | ----- 25/09 -----         | D      | C   |
|------|---------------------------|--------|---|
| 607  | Achat de M.               | 3 724  |   |
| 4456 | Etat TVA Déductible       | 729,90 | (en débit car c'est ce que l'Etat lui doit) |
| 401  | Fournisseurs (car crédit) |        | 4 453,90                                    |

## 2. La réduction financière

- Appelée "**l'escompte**". C'est la raison pour laquelle sur une facture, si le fournisseur accorde une réduction financière, apparaît le terme escompte. **Elle est accordée par le fournisseur pour inciter le client à payer plus rapidement que prévu.** Accordée suite à la modification des conditions de paiement.

- Dans notre exemple, on peut imaginer qu'Electro a accordé 2% à X car ce dernier s'était engagé à payer à réception de facture.

Remarques :

- **Les durées de crédit sont en France très longues** : 60 à 90 jours (supérieures à la moyenne européenne) ! Ce qui peut poser problème au fournisseur. Ces problèmes de trésorerie étant sérieux, on incite généralement le client à payer plus rapidement avec cette réduction financière.

- **Sa mise en place n'est pas obligatoire** mais elle permet de réduire (un peu) la durée moyenne de paiement entre fournisseur/client.

Electro vend à X. Le départ est le même : prix brut des marchandises 9 000€. Rabais accordé de 400€ car certains biens sont défectueux.

- Il faut d'abord calculer le "net commercial" (= prix réel des marchandises) : 8 600€

**Rq : Une fois la réduction commerciale déduite, il est possible de calculer la réduction financière** escompte et seulement maintenant.

Electro accorde un escompte de 2%, calculés sur 8 600€ soit 172 € > 8 428€

- On obtient le montant HT. Il est possible de calculer la TVA : 1 651,89€

>>> Soit un montant total : 10 079,89€

=> Au journal pour Electro

|            | ----- 25/09 -----        | D          | C        |
|------------|--------------------------|------------|----------|
| 411        | Client X                 | 4 453,90   |          |
| 707        | Vente de marchandises    |            | 3 724    |
| 4457       | Etat TVA Collectée       |            | 729,90   |
|            | ----- 26/09 -----        | D          | C        |
| 411        | Client X                 | 10 079,89  |          |
| <b>665</b> | <b>Escompte Accordée</b> | <b>172</b> |          |
| 707        | Vente de marchandises    |            | 8 600    |
| 4457       | Etat TVA Collectée       |            | 1 651,89 |

- Pour Electro, l'escompte sera toujours une charge (classe 6) : elle perd de l'argent sur la facture. Pour le fournisseur, elle représente donc un appauvrissement.

=> Au journal pour client X

|      |                           |          |   |
|------|---------------------------|----------|---|
|      | ----- 25/09 -----         | D        | C   |
| 607  | Achat de M.               | 3 724    |   |
| 4456 | Etat TVA Déductible       | 729,90   | (en débit car c'est ce que l'Etat lui doit) |
| 401  | Fournisseurs (car crédit) |          | 4 453,90                                    |
|      | ----- 25/09 -----         | D        | C   |
| 607  | Achat de M.               | 8 600    |   |
| 4457 | Etat TVA Déductible       | 1 651,89 |   |
| 401  | Fournisseurs              |          | 10 079,89                                   |
| 765  | Escompte obtenue          |          | 172   |

- Le client s'est enrichi de 172 € > Compte de produit Classe 7 !

### B. Les factures d'avoir

Toujours faites par le fournisseur. Plusieurs conditions possibles :

#### 1) Lorsque le client retourne des marchandises.

- Le fournisseur n'a pas le droit de modifier la facture de doit. Elle a été enregistrée dans le journal et le grand livre ! Donc la seule possibilité est de faire une facture d'avoir afin de modifier la facture initiale.
- Elle doit posséder les mêmes conditions existantes sur la facture de doit.
- La facture d'avoir va être enregistrée dans les deux comptabilités.

#### 2) Lors de réductions accordées postérieurement à la facture d'origine.

- Pour les réductions commerciales non prévues (rabais, remise et ristourne), il faut les enregistrer dans des comptes spécifiques.

Exemple :

- + Electro accorde à X le 20/12 une ristourne de 3% sur le CA du dernier trimestre, ce dernier étant de 40 000€ HT.
- + Pendant le dernier trimestre, Electro a vendu à X des marchandises pour un total de 40 000€. Ces ventes ont été enregistrées suites à l'établissement des factures.
- + Afin de fidéliser son client, Electro lui accorde 3% sur ces 40 000€ > facture d'avoir nécessaire ! Les « doit » étant enregistrées, il n'est plus possible de les modifier.

Présentation de la facture :

- + A la place de "doit" > terme "avoir".
- + Toujours datée, numérotée, nom et adresse etc.

|                             |          |
|-----------------------------|----------|
| Ristourne 3% sur 40 000 HT  | 1 200    |
| TVA qu'elle va lui redonner | 235,20   |
| Avoir                       | 1 435,20 |

Electro reconnaît qu'il doit 1 435,20€ à X.

Au journal pour Electro

|            |                          |           |            |
|------------|--------------------------|-----------|------------|
|            | ----- 25/09 -----        | D         | C          |
| 411        | Client X                 | 4 453,90  |            |
| 707        | Vente de marchandises    |           | 3 724      |
| 4457       | Etat TVA Collectée       |           | 729,90     |
|            | ----- 26/09 -----        | D         | C          |
| 411        | Client X                 | 10 079,89 |            |
| <b>665</b> | <b>Escompte Accordée</b> |           | <b>172</b> |
| 707        | Vente de marchandises    |           | 8 600      |
| 4457       | Etat TVA Collectée       |           | 1 651,89   |
|            | ----- 20/12 -----        | D         | C          |
| 7097       | RRR Accordés             | 1 200     |            |
| 4457       | Etat TVA Collectée       | 235,20    |            |
| 411        | Client X                 |           | 1 435,20   |

> Comme on ne peut pas débiter le compte Vente de Marchandises (il ne s'agit pas d'un retour), il faut utiliser **le compte spécifique créé pour les réductions commerciales à caractère exceptionnel** > **RRR** (Rabais, Remise, Ristourne). Mais les deux comptes sont liés.

> Pour la TVA précédemment collectée, il suffit de débiter le compte précédemment créditer.

> Les factures d'avoir aboutissent toujours à créditer le compte client au niveau du montant total.

La facture d'avoir au journal pour client X

|      |                           |  |           |
|------|---------------------------|--|-----------|
|      | ----- 25/09 -----         | D  | C         |
| 607  | Achat de M.               | 3 724  |           |
| 4456 | Etat TVA Déductible       | 729,90 (en débit car c'est ce que l'Etat lui doit) |           |
| 401  | Fournisseurs (car crédit) |  | 4 453,90  |
|      | ----- 25/09 -----         | D  | C         |
| 607  | Achat de M.               | 8 600  |           |
| 4457 | Etat TVA Déductible       | 1 651,89   |           |
| 401  | Fournisseurs              |  | 10 079,89 |
| 765  | Escompte obtenue          |  | 172       |
|      | ----- 20/12 -----         | D  | C         |
| 401  | Fournisseurs              | 1 435,20   |           |
| 6097 | RRR Obtenues              |  | 1 200     |
| 4457 | Etat TVA Déductible       |  | 235,20    |

> De la même façon que pour Electro, X voit la facture d'avoir à l'inverse de la facture de doit.

### III- Calcul de l'enregistrement de la TVA à décaisser

- Périodiquement, les entreprises vont avoir à calculer la TVA à reverser à l'Etat (= la TVA à décaisser). Elle est calculée de la manière suivante

$$\ggg \text{ TVA à décaisser} = \text{TVA Collectée} - \text{TVA Déductible} \lll$$